

AFFAIRE N° 14. - Plateaux d'Education Physique 1er degré
au Groupe Scolaire du CHAUDRON S.I.D.R. - Travaux supplémentaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de ratifier l'avenant d'un montant de QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CENT DIX FRANCS CFA (474 110), passé avec la S.E.G.E.F.O.M. (SOCIETE ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE ET D'OUTRE MER), en vue de l'exécution de travaux supplémentaires, au Groupe Scolaire du CHAUDRON S.I.D.R. (plateau d'Education Physique).

Le paiement de cette somme sera prévu sur le budget communal au chapitre 903, article 2 302/54.

Approuvé

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Saint-Jouis le 26 Février 1941

Adopté à l'unanimité.

bon le chef

le Secrétaire Général

Signé: H. Koubou

bon copie certifiée conforme

po. le Directeur des Affaires Financières

Doué Hossein